

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/682 du 2/2/1983
MINS. DGTFL/DFT. 22021 M.

Portant intégration et nomination de Monsieur N'SINGOU André Emcury dans les cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques (Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

V I S A S :

D.B.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Protocole d'Accord du 28 Novembre 1980, signé entre la République Populaire du Congo et la ROUMANIE ;
- (/u la lettre n° 6160/MEN/DGEOC/DOB du 24 Septembre 1982, du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

D.C.F.

DECRETE :

YB

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 28 Novembre 1980 susvisés, Monsieur NSINGOU André Emeury né le 20 Avril 1953 à Boko titulaire du Diplôme d'Ingénieur, Spécialité; Equipement Technologique Pétrolier, obtenu à l'Institut de Pétrole et de Gaz de PLOIESTI (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie 1. des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 2 Février 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie

Rodolphe ADADA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIANA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- M.M.E..... 2
- D.G.M.E..... 2
- BOSSIER..... 3
- INTERESSE..... 1
- SGCM/BC..... 2./-